

Emplois-jeunes : une grande chance et de grands risques

par Jean-Louis Laville et Alain Lipietz

Le projet d'« emplois Aubry » est un pas en avant significatif vers la reconnaissance d'un secteur d'activités prenant en charge des besoins qui ne sont satisfaits ni par le marché ni par l'Etat. Ses aspects positifs tiennent pour l'essentiel en quatre points.

1. Ce projet est le premier qui s'ouvre, dans ses intentions premières, à des initiatives locales s'inscrivant dans une perspective de tiers secteur et d'économie solidaire mais qui, malgré leur nombre, ont été jusqu'ici ignorées.

2. Pas en avant décisif par rapport aux TUC, CES, etc. : ce n'est pas le jeune qui est « subventionné » (et discriminé). C'est l'employeur qui est subventionné pour une activité nouvelle.

3. Inversement, le salarié est régi par le code du travail ordinaire. Il bénéficie d'un contrat à durée indéterminée, ou au moins d'un CDD de cinq ans.

4. L'insistance mise sur l'objectif d'au moins 80 % des emplois créés dans le développement local constitue une rupture.

Mais aux facteurs d'innovation correspondent aussi des risques et incertitudes non négligeables qui doivent être identifiés pour que s'exerce une vigilance contre tous les dévoiements. Reprenons chacun des quatre points mentionnés.

1. Le champ des activités nouvelles reste encore à construire. Pour l'instant, les emplois à domicile sont exclus du dispositif, au motif qu'ils sont largement aidés. Néanmoins, les modes de financement qui y ont été introduits ne peuvent être considérés comme satisfaisants. Comme ne sont rémunérées que les heures d'intervention à domicile, tout effort de professionnalisation ou de suivi sérieux des familles est découragé. Sans compter que des salariées faisant le même travail sont régies par des conventions collectives différentes

avec des droits à la formation inégaux. Il convient donc de remettre à plat l'ensemble des modes de solvabilisation, prioritairement en faveur des usagers démunis, plutôt que de rajouter de nouveaux cloisonnements dans un champ qui souffre déjà de l'accumulation de mesures non cohérentes.

2. Le subventionnement de postes ne peut suffire. Un vrai développement économique suppose que soit aussi financé l'in-

vestissement incluant l'accompagnement, la formation de porteurs de projet et le soutien aux regroupements d'initiatives. Enfin, si l'on veut stabiliser définitivement les activités, il est nécessaire, comme au Québec, de mettre sur pied des instances de négociation collective territorialisée regroupant les partenaires sociaux, les représentants de l'administration, de collectivités locales et d'associations. De tels « consortiums », selon la terminologie italienne, sont une condition pour que puissent être rassemblés financements privés et publics et que soient déterminés des critères transparents d'affectation des fonds

publics, adaptés au profil des projets locaux.

3. Sur la professionnalisation : comment les personnes concernées arriveront-elles à faire valoir leur qualification et quel sera le rapport de ces emplois au système de formation professionnelle ? Et les « paumés » de l'école ? Et les plus de trente ans ? Ces interrogations, qui ont commencé à être abordées lors du débat parlementaire, ne pourront être éludées.

lancement local, celui des élus, seront décisifs dans les semaines à venir. Des proportions précises et constructives existent. Par exemple, dix-huit réseaux nationaux, se réclamant de l'économie solidaire, qui ont publié un appel commun (*le Monde des « initiatives »* du 18 juin 1997) et ont été rejoints depuis par d'autres, ont élaboré une proposition à destination des pouvoirs publics. Ils suggèrent d'organiser par région des forums ayant pour fonction de repérer les projets d'économie solidaire, de les confronter et de les enrichir par l'échange puis de promouvoir un système d'accompagnement approprié à leur contenu. Pour ne pas reproduire les erreurs des programmes précédents, basés sur une approche quantitative à court terme, il s'agit de se donner les moyens d'un développement progressif, qui ne soit pas focalisé sur un nombre d'emplois à atteindre, mais qui débouche sur des activités et emplois durables grâce à un processus de construction collective. C'est en tout cas sur ces bases que les réseaux sollicitent les pouvoirs publics. La réponse qui leur sera faite constituera un indicateur symptomatique de l'orientation définitive du projet.

De toutes façons, c'est en devenant un objet de débat public que le plan emploi-jeunes peut éviter une dérive technocratique. Car se trouve posée une question fondamentale de méthode, qui est en même temps une question de démocratie : le gouvernement procédera-t-il à partir d'une démarche descendante ou saura-t-il s'appuyer sur une mobilisation de la société ?

Jean-Louis Laville et Alain Lipietz sont sociologue et économiste (CNRS), et auteurs respectivement de L'Economie solidaire. Une perspective internationale (Desclée de Brouwer, 1994) et de La Société en sabbat (La Découverte, 1996).

TRIBUNE

Pour que le plan ne vienne pas déstabiliser les associations les plus actives sur le terrain et les moins « notabilaires » mais qu'au contraire il les soutienne, le rôle des acteurs et réseaux de développement local, celui des élus, seront décisifs dans les semaines à venir

vestissement incluant l'accompagnement, la formation de porteurs de projet et le soutien aux regroupements d'initiatives. Enfin, si l'on veut stabiliser définitivement les activités, il est nécessaire, comme au Québec, de mettre sur pied des instances de négociation collective territorialisée regroupant les partenaires sociaux, les représentants de l'administration, de collectivités locales et d'associations. De tels « consortiums », selon la terminologie italienne, sont une condition pour que puissent être rassemblés financements privés et publics et que soient déterminés des critères transparents d'affectation des fonds

4. Sur le choix des projets, à l'heure actuelle, c'est le préfet qui sélectionnera. Mais qui seront les « incorruptibles » qui instruiront les dossiers, pour éviter la tentation de faire du chiffre, le clientélisme ou le « lotissement » des subventions entre les grandes administrations (l'éducation nationale en tête) et les grandes communes ?

C'est là le plus grand risque dans les mois à venir. Pour que le plan ne vienne pas déstabiliser les associations les plus actives sur le terrain et les moins « notabilaires » mais qu'au contraire il les soutienne, le rôle des acteurs et réseaux de deve-